

c) Comptes et rapport de gestion 2022 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI)

- Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 3 juin 2023
- Projet de délibération

7. Informations

8. Questions

La Présidente, Mme Christine Novelle Damond, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, et de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats. Elle rappelle à celui-ci qu'il doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation selon l'article 34 du règlement du Conseil municipal. Tout enregistrement et photographie sont interdits. Elle excuse l'absence de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif, de Mme Marie-Laure Graf, Conseillère municipale, ainsi que de MM. Florian Dumalle, Pierre Jordi et Mathias Rentsch, Conseillers municipaux.

En préambule et avant de passer à l'ordre du jour, **la Présidente** souhaite remercier les membres du Conseil municipal qui ont soutenu sa candidature au poste de Présidente. Elle les remercie de leur confiance. La Bernésienne qu'elle est le reçoit comme un honneur.

Par ailleurs, **la Présidente** se permet de rappeler que les membres de ce Conseil sont des élus et que ceux-ci doivent garder à l'esprit que leur présence dans cet hémicycle est pour le bien de la terre bernésienne qu'ils aiment tant. **La Présidente** compte sur leur collaboration afin que les séances du Conseil municipal se passent dans le respect, avec un droit de parole de chacune et chacun. D'ores et déjà, elle les remercie de faire en sorte que le travail se fasse ensemble dans les meilleures conditions.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Jacquemoud estime que le point 2 de l'ordre du jour doit être supprimé. Conformément à l'e-mail qu'elle a adressé le 5 juin dernier aux Conseillères et Conseillers municipaux et auquel aucune réponse n'a été reçue, **Mme Jacquemoud** a clairement soulevé que conformément à l'article 18 du règlement du Conseil municipal de Bernex, le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal doit être remis au plus tard dans les 30 jours qui suivent la séance à laquelle il se rapporte. Force est de constater que la copie du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 a été reçue le 7 juin 2023, soit 36 jours après la séance. Conformément au règlement, le délai est donc largement dépassé. Le procès-verbal ne peut donc pas être approuvé lors de la séance de ce soir et son adoption devra être reportée à la séance suivante.

Sur ce constat, **Mme Jacquemoud** demande à la Présidente de bien être attentive à l'avenir au respect pur et simple du règlement.

La Présidente indique qu'elle n'a effectivement pas répondu au courriel de Mme Jacquemoud, car elle voulait lui répondre directement ce soir. Le procès-verbal n'a pas été transmis dans un délai de 30 jours, mais la procédure mise en place fait que le procès-verbal est toujours transmis après le bureau. Et dans ce cas, les deux bureaux ont été espacés de 6 semaines. Par contre, l'article 18 du Conseil municipal stipule également l'envoi du procès-verbal au moins 5 jours avant le Conseil municipal, ce qui a été fait. **La Présidente** indique qu'à l'avenir, le bureau sera attentif à ces délais.

Mme Jacquemoud précise que l'article 18 stipule qu'une « copie du procès-verbal est transmise par voie électronique à chaque Conseiller municipal au moins 5 jours avant la séance suivante, mais au plus tard 30 jours après la séance à laquelle il se rapporte ». Le « mais au plus tard 30 jours » annule donc forcément les « 5 jours avant ».

La Présidente entend bien ces remarques et indique qu'à l'avenir, l'on veillera à transmettre le procès-verbal aux Conseillères et Conseillers municipaux dans ce délai de 30 jours.

- L'ordre du jour est accepté par 17 voix pour et 2 voix contre (19 votants).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2023

- Le procès-verbal du 2 mai 2023 est adopté par 19 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes qui ont été transmises par courrier électronique aux Conseillères et Conseillers municipaux :

- Une copie du courrier de Mme et M. Grélat, habitants du chemin de Saule, relatif à des containers a été reçu le 4 mai 2023.
- Le 2 juin 2023 ont été reçus les e-mails datés du 25 mai et 5 juin 2023 du comité de l'association « 5G Moratoire pour la Suisse ».

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Question posée lors du Conseil municipal du 02 mai 2023 par Madame Natacha Jacquemoud

La Présidente du Conseil municipal, ainsi que le Conseil administratif ont reçu un courrier de Monsieur Bisol daté du 18 novembre 2022. À ce jour, aucune réponse ne lui a été donnée.

La Présidente du Conseil municipal a bien répondu à Monsieur Bisol le 28 décembre 2022, précisant que son courrier allait être transmis aux membres du Conseil municipal par voie électronique, plutôt que d'être lu en séance plénière. Le courrier a bel et bien été envoyé par courriel le 7 décembre 2022 à l'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux. Le Conseil administratif a également eu l'occasion d'en prendre connaissance. Selon sa lecture, celui-ci n'appelait pas de manière évidente une réponse.

Evolution du projet Vieux-Lully

La Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement a tenu informée la Commune de Bernex de l'évolution du projet « Vieux-Lully » et des difficultés que rencontre le chantier.

Tout d'abord, la crise sanitaire puis la guerre en Ukraine ont fortement impacté le niveau de prix des matières premières. Le coût de la construction du projet s'est par conséquent fortement renchéri. Bien que l'indice des prix à la construction ait tendance à se stabiliser, la hausse globale reste aujourd'hui de l'ordre de plus de 12 %, faisant passer le projet de 31,9 millions à 37,2 millions.

Parallèlement, le chantier a été stoppé en fin d'année 2022. En effet, le terrain sur lequel doit se construire le projet Vieux-Lully a montré des signes d'instabilité. Entre le 9 décembre et le 16 décembre, 5'000 m² de terre ont d'ailleurs dû être remblayés afin de stopper la problématique. Le cas a été annoncé à l'assurance en toute fin d'année afin de lancer une expertise permettant de

déterminer les causes et les responsabilités liées au glissement. Bien que le règlement du litige prendra vraisemblablement encore passablement de temps, le chantier va toutefois pouvoir prochainement reprendre. Des travaux spéciaux seront quoi qu'il en soit nécessaires afin de garantir la stabilité du terrain. Parmi les divers scénarii envisagés, la mise en place de pieux en plus d'ancrages actifs longs est préconisée. Le coût global du sinistre est estimé à CHF 2.6 millions, ce qui amène le coût total du projet à CHF 39.8 millions. Une part, potentiellement prise en charge par les assurances, sera toutefois à soustraire.

Le projet global verra donc son coût renchérir et la Commune sera impactée, puisque concernée par la partie d'infrastructure publique intégrée dans le site (CcuBe).

5. Discussion sur le compte rendu administratif 2022

La **Présidente** ouvre la discussion sur le compte rendu administratif 2022 et demande si l'assemblée a des remarques à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Propositions du Conseil administratif :

a) Vente par la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL) de l'immeuble 261, rue de Bernex

- Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 3 juin 2023

Mme **Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 3 juin 2023 (annexes).

La **Présidente** ouvre la discussion sur cette proposition de vente.

M. **Gioria** félicite le Conseil administratif d'avoir eu cette idée très intéressante d'intégration. Il observe qu'il ne faut en effet pas oublier qu'Aigues-Vertes fait partie de la commune de Bernex. Parfois, l'on a un peu tendance à l'oublier, car ils sont un peu perdus sur la presqu'île de Loëx. Il s'agit donc d'une très belle initiative.

M. **Perrier** indique qu'il irait dans le même sens que M. Gioria. Effectivement, bien qu'il soit toujours sceptique et qu'il s'oppose au fait de se séparer de terres ou de la pierre, en l'état, il sait que l'Université a dénoncé le bail et que la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL) a tout fait pour essayer de réhabiliter ce bâtiment, mais que cela aurait coûté extrêmement cher. Cette vente dégagera des liquidités qui, à la connaissance de M. **Perrier**, permettront d'acheter la villa Roulin. Aussi, comme l'a fait remarquer M. Gioria, ce bâtiment sera dévolu à la Fondation Aigues-Vertes qui, ne l'oublions pas, est une fondation bernésienne. Pour ces raisons, M. **Perrier** approuvera cette vente.

Par ailleurs, M. **Perrier** souhaite féliciter Mme Novelle Damond pour sa brillante élection, ce que, comme il le constate, personne n'a encore fait.

La **Présidente** remercie M. Perrier.

Mme **Jacquemoud** souhaite préciser que ce n'est pas le Conseil administratif, mais la FCBL qui a décidé de vendre ce bâtiment.

- **Projet de résolution**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le faible rendement locatif de l'immeuble situé 261 rue de Bernex,
- vu la difficulté de louer les espaces au regard de la typologie des logements,
- vu l'intérêt manifesté par la Fondation Aigues-Vertes d'acquérir pour ses résidents des logements hors les murs et spécifiquement au cœur de la commune,
- vu l'ouverture du Conseil à la vente et l'expertise du bureau Acanthe SA datée du 16.12.2022 concernant la valeur de l'immeuble,
- vu la décision prise par le Conseil de la FCBL dans sa séance du 15 mai 2023,
- vu le projet d'acte notarié établi par Me Cédric Schneider le 1^{er} mai 2023,
- vu le tableau de mutation 13/2023 établi le 5 avril 2023 par le bureau Haller Wasser, ingénieurs géomètres brevetés,
- vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2023,
- conformément aux statuts de la FCBL, approuvés par le Grand Conseil le 12 novembre 2021,
- conformément aux articles 30A de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 98, al. 2 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 oui (unanimité des membres présents)

1. D'autoriser la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) à vendre à la Fondation pour l'entretien, la reconstruction, le développement du village d'Aigues-Vertes (FERD) la parcelle 9060 de 109 m², issue du tableau de mutation 13/2023 établi le 5 avril 2023 par le bureau Haller Wasser, ingénieurs géomètres brevetés, sur laquelle est situé l'immeuble d'habitation n° B109 à plusieurs logements d'une surface de 105 m², sis au 261 rue de Bernex, 1233 Bernex, propriété de la FCBL, provenant de la division de la parcelle 8638 de Bernex, pour un montant de CHF 1'800'000.-, selon l'acte notarié établi par M. Cédric Schneider le 1^{er} mai 2023.

b) Comptes et rapport de gestion 2022 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL)

- **Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 3 juin 2023**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 3 juin 2023 (annexes). Elle signale qu'une erreur est à corriger dans le rapport : il faut lire « point 2.2 du rapport détaillé de l'organe de révision » (et non « point 2.2 du rapport de gestion »).

La **Présidente** ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de gestion 2022 de la FCBL.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement,
- vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022 du 25 avril 2023,
- vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2023,
- conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement du 14 décembre 1993, modifiés et approuvés le 9 février 2021,
- conformément à l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation, dont le total des revenus est de CHF 6'897'616.70 et celui des charges de CHF 994'531.29, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 5'903'085.41. Le bilan au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 40'323'915.90.

c) **Comptes et rapport de gestion 2022 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI)**

- **Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 3 juin 2023**

Mme **Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 3 juin 2023 (annexes).

La **Présidente** ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de gestion 2022 de la FCBACI.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
- vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 2 mai 2023,
- vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2023,
- conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie du 21 septembre 1993, modifiés et approuvés le 9 février 2021,
- conformément à l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation, dont le total des revenus est de CHF 696'691.60 et celui des charges de CHF 545'326.--, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 151'365.60. Le bilan au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 7'162'628.29.

7. Informations

La **Présidente** rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Mme Antille fait part de trois informations :

Brochettes Bernésiennes

Durant de nombreuses années, la Commune de Bernex a participé à la « Semaine du goût » en mettant sur pied « Les Brochettes Bernésiennes ». Après de belles éditions, la Commune a toutefois pris la décision de faire une pause en 2023. Il n'y aura donc pas de « Brochettes » au Signal en septembre. Pour autant, cela ne veut pas dire que « Les Brochettes Bernésiennes » ne reviendront pas, mais il s'agit aujourd'hui de laisser aussi la place à d'autres initiatives, différentes et complémentaires. La Commune va donc prendre le temps de questionner le rythme de la manifestation et imaginer des pistes pour faire évoluer le concept tout en conservant son esprit et sa dynamique.

Habillage des abris-bus

Les arrêts de tram entre la croisée de Bernex et le terminus ont été « habillés » avec des extraits choisis du recueil « D'écrire ma ville ». Cette initiative est née de la volonté de protéger les oiseaux des risques de collision sur les parois vitrées d'une part et d'autre part de mettre en valeur l'ouvrage sorti en 2021 rassemblant des textes écrits sur notre commune. Cette installation a été posée la semaine dernière et peut être découverte dès à présent.

Les prochains événements culturels :

Le programme culturel estival est en ligne sur le site de la Commune et a également été envoyé aux habitantes et habitants. Il va se passer de belles choses jusqu'à la rentrée du mois d'août avec notamment Les Rencontres musicales autour du rock'n'roll (« Best of Rock », du 25 au 27 août 2023).

M. Perrier informe l'assemblée que le comité référendaire dont il a l'honneur de faire partie avec quelques autres Conseillers municipaux a déposé 900 signatures. Les signatures continuent d'arriver et les 1000 signatures ont été dépassées. Le comité référendaire s'est opposé à ce projet, car il est, selon lui, catastrophique. Il estime que le projet doit s'inscrire dans le schéma tenant compte de la volonté des habitants et de la commune. **M. Perrier** se demande où est le plan mobilité et relève que tout le monde sait bien que la route provisoire...

La Présidente interrompt M. Perrier et lui rappelle que ce point de l'ordre du jour concerne des informations à portée générale. Or, l'on est ici dans un débat politique.

M. Perrier souhaite juste souligner que l'on sait très bien que le provisoire dure à Genève.

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, communique trois informations :

Salaire minimum

Un nouveau modèle adapté au salaire minimum cantonal a été mis en place pour les jobs jeunes de la commune (lors des manifestations). Il prévoit notamment de privilégier le travail des mineurs en journée et des majeurs, qui sont davantage rémunérés, en soirée.

Communication avec les aînés

En raison de canicules longues à venir en raison du réchauffement climatique, un nouveau modèle de communication avec les aînés et toute la population a été mis en place, avec notamment l'envoi de flyers et de tous-ménages afin de sensibiliser les personnes et appeler à la solidarité.

1^{er} août au Signal

Les Conseillères et Conseillers municipaux recevront en temps voulu une invitation pour le traditionnel apéritif du 1^{er} août offert par la commune. Toutes et tous sont les bienvenus.

8. Questions

La Présidente rappelle que selon les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses.

Mme Jacquemoud fait part de deux questions :

- Se promenant très souvent au bord de l’Aire, elle a constaté qu’aucune affiche n’était présente mentionnant que les chiens devaient être attachés durant la période de nidification des oiseaux, soit du 1^{er} avril au 15 juillet. Elle a également été approchée par une passante se promenant avec son chien qui n’était pas tenu en laisse et celle-ci lui a dit que les chiens devaient seulement être attachés sur la commune de Confignon où les panneaux étaient bien visibles. Notre police municipale pourrait-elle également s’assurer que l’obligation de tenir en laisse les chiens durant cette période soit également respectée sur le territoire de Bernex ?
- Lors du Conseil municipal du 2 mai 2023, **Mme Jacquemoud** avait attiré l’attention du Conseil administratif sur les voitures stationnées devant la fontaine du Vieux-Lully. Force est de constater que plus de 30 jours après, rien n’a changé. Elle demande au Conseil administratif ce qu’il a entrepris à ce sujet.

Concernant la perméabilité de la zone sportive pour les piétons, **M. Gioria** a pu constater qu’effectivement, l’on pouvait entrer facilement à pied par l’entrée principale et par l’entrée située du côté du tennis. Par contre, l’entrée située du côté des terrains de padel est fermée à la circulation - ce qui est normal -, un gros cadenas ferme le portail et les piétons n’ont aucune possibilité de passer. Pourrait-on prévoir un passage - de quelque sorte que ce soit - afin de pouvoir rendre cette zone perméable de tous les côtés? **M. Gioria** ajoute que dans les quartiers, l’on demande souvent aux gens de faire un effort dans ce domaine. Aussi, il pense que la commune pourrait montrer l’exemple et que par une simple ouverture, une barrière ou un autre moyen à définir, l’on pourrait facilement répondre à cela.

M. Perrier fait part de trois questions :

- Il a vu dans le journal communal que la crèche allait être inaugurée avec un peu plus de 40 places. Or, il avait compris que cette dernière devait avoir 90 places et demande des précisions à ce sujet.
- Il rappelle que Mme Jacquemoud a demandé à plusieurs reprises à la Présidente précédente, et avec toujours une fin de non-recevoir, que les deux indépendants puissent siéger côte à côte. **M. Perrier** se permet donc de réitérer cette demande, car il lui semble que ce qui est possible tant au Grand Conseil qu’au Conseil municipal de Carouge ne devrait pas être impossible à Bernex, d’autant plus que l’administration communale a tout l’été pour pouvoir le faire.
- **M. Perrier** précise que sa dernière question s’adresse à la Présidente. Il constate une fois de plus que le représentant UDC, membre du bureau de surcroît, est de façon récurrente absent sans s’être excusé. Quand on est Conseiller municipal et que l’on accepte un mandat, l’on a des droits, mais aussi des devoirs. **M. Perrier** souhaiterait que la Présidente rappelle à ce dernier que la moindre des choses est de s’excuser s’il ne vient pas.

La Présidente demande à **M. Perrier** de formuler une question.

M. Perrier demande comment il se fait que ce représentant puisse être tout le temps absent sans s’excuser.

Concernant la crèche de Saint-Mathieu, **M. Vonlanthen** explique qu’il est toujours difficile d’ouvrir une crèche et qu’un certain nombre de personnes doivent être engagées, ce qui prend du temps. La volonté a été d’ouvrir déjà la moitié, avec les groupes pour les plus petits, soit où les listes d’attente étaient les plus longues. La crèche va monter progressivement en puissance. **M. Vonlanthen** rappelle que pour la crèche qui a été inaugurée en 2007 ou 2008, il a fallu quasiment deux à trois ans pour avoir le quota maximum. Il rappelle également les normes très strictes qui sont demandées par le SASAJ (service d’autorisation et de surveillance de l’accueil de jour) qui est l’organe cantonal de surveillance de la petite enfance. Tant que l’on n’a pas le nombre d’éducatrices, d’éducateurs et d’ASE (assistant socio-éducatif), l’on n’a pas le droit d’avoir plus de places que cela. La priorité a été mise sur les plus petits.

M. Jesus signale qu'il a appris aujourd'hui dans les journaux que la grande entreprise de construction D'Orlando (spécialisée dans le bétonnage) a fait faillite et demande si cela impactera les constructions communales.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 20 h 39 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention malgré les petits problèmes informatiques rencontrés en début de séance.

La Présidente souhaite un bel été à toutes et tous. Elle donne rendez-vous aux Promotions à celles et ceux qui pourront être présents et rappelle que les membres de l'assemblée ont tous reçu à leur place une invitation à cette manifestation.

La Présidente invite toutes et tous à partager un apéritif dans le hall de la Mairie.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 19 septembre 2023
à 20 h.**

Le Secrétaire

La Présidente

François JESUS

Christine NOVELLE DAMOND

Bernex, le 5 juillet 2023